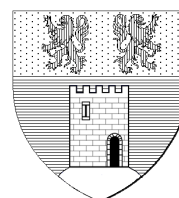


Commune de Lachau
1 place de la Mairie
26560 LACHAU

tél. 04 75 28 41 48
mairielachau26@wanadoo.fr



ARRÊTÉ
AR_2022_15

prononçant la fermeture administrative du bar communal " Le Relai de la Tour " et la modification unilatérale de la convention liant la Commune aux exploitants

Le Maire de la commune de LACHAU, Philippe MAGNUS,

VU le code général des collectivités territoriales,
CONSIDÉRANT les faits graves survenus le 30 juin 2022,
CONSIDÉRANT qu'une enquête est en cours conduite par la Brigade de Gendarmerie de Montbrun-les-Bains / Buis-les-Baronnies,
CONSIDÉRANT que la Commune de LACHAU est propriétaire des locaux, de la licence IV,
CONSIDÉRANT les termes de la convention n°2022-01 du 1er mai 2022 passée entre la Commune et les co-exploitants,
CONSIDÉRANT que la nature des faits impose une réponse ferme et adaptée en termes de maintien de l'ordre public et de sécurité,
CONSIDÉRANT que l'établissement est le dernier commerce de proximité de la Commune et qu'il répond à un besoin fort de la population et des touristes, ceci d'autant plus à l'approche de la période estivale,
CONSIDÉRANT les conclusions des échanges avec les Conseillers Municipaux réunis en urgence le 1^{er} juillet 2022 et leur position unanime,
CONSIDÉRANT les pouvoirs de police du Maire;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le débit de boisson-restauration dénommé « Le Relai de la Tour » sera fermé au public à compter du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 6 juillet 2022 inclus.

ARTICLE 2 : La Convention de location de la Licence IV et de mise à disposition des locaux est modifiée unilatéralement en vertu du principe de précaution aux fins qu'à compter de ce jour et jusqu'à l'issue de la procédure judiciaire la seule titulaire des droits d'exploitation soit Madame Camille RIGAT.

ARTICLE 3 : La réouverture des locaux au public pourra intervenir à compter du 7 juillet 2022.

ARTICLE 4 : Un recours en annulation peut être exercé devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, une copie sera affichée en mairie et une copie sera transmise à Madame la Préfète ainsi qu'au Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montbrun-les-Bains / Buis-les-Baronnies.

Fait à LACHAU, le 01 juillet 2022

Le Maire

01 juillet 2022